



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit avril à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie Thérèse PLUCHON, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 12 avril 2024

Nombre de membres en exercice : 23

Présents : Mmes ARNOUX L. BILLAUD C. GAUTHIER S. HOUDAILLE N. PLUCHON MT. RETAILLEAU MC. SUREAU MO. THOMAZEAU V.
MM. CAILLEAUD C. CAVOLEAU D. ENON F. GAUTHIER D. GEFFARD R. GUERIN A. MENARD J.D. VIGNERON L.

Absent ayant donné pouvoir :

Madame Wendy CORRE a donné pouvoir à Madame Sylvie GAUTHIER
Madame Véronique BRIN a donné pouvoir à Monsieur Antony GUERIN
Monsieur Jonathan GRAVOUIL a donné pouvoir à Monsieur Cyril CAILLEAUD
Madame Aline ROUSIERE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Daniel MENARD
Monsieur Thomas COUTELEAU a donné pouvoir à Madame Marie Christine RETAILLEAU
Monsieur Bruno LANDREAU a donné pouvoir à Monsieur Raphaël GEFFARD
Monsieur Anthony MERLET a donné pouvoir à Madame Valérie THOMAZEAU

En vertu de l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal nomme, à l'unanimité, Madame Valérie THOMAZEAU comme secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 mars 2024. **Unanimité**

L'ordre du jour de la présente séance, figurant dans la convocation transmise à chaque conseiller est le suivant :

Numéro d'ordre	Objet
DEL-2024-033	Convention avec le Département de la Vendée pour la réalisation de plantation d'arbres (bassin d'orage zone stade/école du Guémessé)
DEL-2024-034	Convention de maîtrise d'œuvre - Aménagement de la RD6 Etude d'avant-projet
DEL-2024-035	Communication des décisions du Maire prises en vertu des délégations consenties par le conseil municipal.

1- CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE LA VENDEE POUR LA REALISATION DE PLANTATION D'ARBRES (BASSIN D'ORAGE – ZONE STADE/ECOLE DU GUEMESSE).

Dans le cadre de son plan Vendée Biodiversité et Climat, le Département développe des actions volontaristes, innovantes et pragmatiques. C'est dans cet esprit que s'inscrit l'action « Planter 600 000 arbres » en collaboration avec les Communes et les EPCI. La commune a fait connaître au Département son souhait de participer à cette action sur des parcelles lui appartenant ayant perdu leur usage (pas de vocation agricole ; difficulté d'entretien ; délaissés de toute nature ...). Le Département souhaite accompagner la commune dans son projet en prenant en charge directement la réalisation des plantations d'arbres et leur entretien pendant au plus deux années suivant la réalisation des plantations.

La présente convention a pour objet :

- de définir les conditions dans lesquelles le Département octroie à la commune une subvention en nature consistant en la réalisation, l'entretien pendant au plus 2 années suivant leur réalisation et la cession des plantations ;
- de permettre au Département de réaliser, dans le cadre ainsi défini, des plantations d'arbres sur des propriétés de la commune et de réaliser l'entretien de ces plantations pendant au plus deux années.

Les plantations d'arbres seront réalisées à La Gaubretière sur les parcelles cadastrées n° OA2550/OA3108.

Le Département de la Vendée assurera, dans le respect de la réglementation, la réalisation de l'ensemble du projet qui comprendra :

- l'accompagnement technique du projet par le technicien du Département,
- l'achat des végétaux,
- l'achat des matériaux relatifs à la plantation (paillage biodégradable, protection anti gibier biodégradable et tuteurage),
- les travaux de préparation du terrain,
- les travaux de plantation,
- la préparation ou la fourniture du paillage,
- la pose du paillage biodégradable, des protections et du tuteurage),
- la période de parachèvement puis la période de confortement des plants pour une durée maximum de 2 ans,
- la remise de conseils pour la gestion des plantations,



Propriétés des Communes

■ Propriétés des Communes

Parcelles

□ Parcelles

Communes

□ Communes

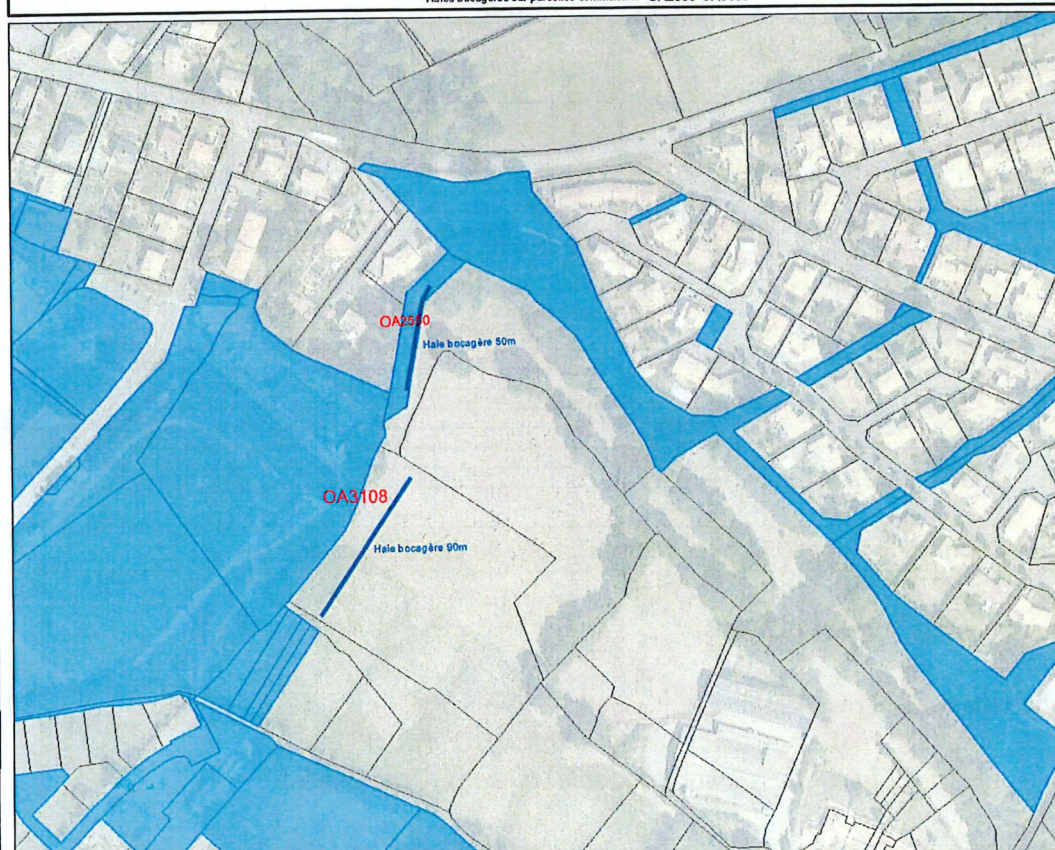
Cantons

□ Cantons

N
Echelle : 1:1000
S

Source :
Géorislement de la Vendée
Cop right DOG, tous droits réservés

Date de réalisation : 05/03/2024
Imprimé par : jps18



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Approuve cette convention et autorise Madame le Maire à la signer,

2- CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE – AMENAGEMENT DE LA RD6 ETUDE D'AVANT-PROJET

La présente convention définit les éléments de missions de maîtrise d'œuvre confiées à Vendée Expansion – SPL par la commune de La Gaubretière pour la réalisation d'études de conception d'avant-projet relatives à l'aménagement de la RD6 (section de voie d'environ 440 ml comprise entre la rue du Stade et l'entrée d'agglomération).

L'objet de la présente étude d'avant-projet comprend la requalification de la RD6 avec pour objectifs :

- Aménagement de sécurité visant à apaiser la vitesse des usagers et à sécuriser les accès des voies annexes,
- Création de cheminements accessibles,
- Limitation de l'imperméabilisation en favorisant la gestion intégrée des eaux pluviales.

Les études d'avant-projet comprennent la réalisation des dossiers éventuels d'autorisation d'urbanisme ainsi que la concertation avec les concessionnaires de réseaux.

Le montant forfaitaire de cette mission s'élève à 3 500€ € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve cette convention et d'autorise Madame le Maire à la signer,



3- COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL.

Date	Numéro	Objet	Tiers	Montant T.T.C.
19/03/2024		Rénovation douche appt n°4 - 8 rue du Calvaire	PAIN SORIN (85130)	1 049,04 €
22/03/2024		Réfection du chauffage - Ecole publique du Guémessé	FAUCHET (85130)	4 123,36 €
03/04/2024		Mission de maîtrise d'oeuvre pour la ventilation du boulodrome	FIB (85000)	1 200,00 €
08/04/2024	DEC-2024-010	Renonciation à préempter la parcelle A 1704		
09/04/2024		Réfection - chauffage et mise aux normes électriques du bar du foot	FAUCHET (85130)	5 738,67 €
10/04/2024	DEC-2024-011	Renonciation à préempter les parcelles A 2040, A 2041, A 801, A 802		
09/04/2024		Acquisition tronçonneuse diamantaire + plaque vibrante	VLOK (85500)	3 007,45 €
15/04/2024		Location local situé 15 bis place du marché - bail professionnel d'une durée de 6 ans - Loyer mensuel : 165 € T.T.C.	Mme Julie CHARPENTIER - Les paillettes de Julie	11 880,00 €
15/04/2024		Acquisition broyeur d'acrotements	SERVIMAC	4 620,00 €
15/04/2024		Equipement matériel Services Techniques	CHAMPION	2 805,58 €
15/04/2024		Acquisition micro tracteur et chargeur	SERVIMAC	49 710,00 €
16/04/2024		Renouvellement d'extincteurs et équipements incendie - Divers Bâtiments	VPI	1 479,64 €
16/04/2024		Housse pour tapis de réception gymnastique	MARTY SPORTS	1 519,66 €
16/04/2024	DEC-2024-012	Renonciation à préempter la parcelle A 1760		
17/04/2024		Location éclairage provisoire "La Roue Cool"	GT VENDEE	1 944,00 €
17/04/2024		Remplacement isolant vestiaires-tribune	FVE	1 625,04 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

La séance est levée à 21h00

Prochain conseil municipal :

- Jeudi 23 mai – possibilité de décaler le conseil au 30 mai
- Jeudi 27 juin – possibilité de décaler au conseil du 4 juillet

Calendrier des réunions du conseil municipal (2^{ème} semestre 2024 + janvier 2025)

- 12 septembre 2024
- 17 octobre 2024
- 14 novembre 2024
- 12 décembre 2024
- 16 janvier 2025

A NOTER SUR LES AGENDAS :

Commémoration du 8 mai = mercredi 8 mai dépôt de gerbe à 11h au cimetière

Dates des élections Européennes 2024 = 9 juin 2024

Questions diverses :

- Tirage au sort des jurés d'assises 2025
- Point organisation sécurité événement La Roue Cool
- Commission Voirie : jeudi 16 mai 2024 à 18h
- Commission de contrôle des listes électorales : jeudi 16 mai 2024 à 18h
- Retour sur le problème d'enfumage des bouches d'égout et la coupure d'eau. La mairie communique avec les moyens dont elle dispose et notamment via les réseaux et le site internet. Dans des cas urgents, la priorité est donnée aux structures suivantes : EHPAD, Foyer Les Mugets, écoles, Familles Rurales, Maison de Santé, Commerces.

Le Maire,
Marie Thérèse PLUCHON



Le secrétaire de séance
Valérie THOMAZEAU